



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Action des pays référents

Réunion thématique

Gestion humanisée des frontières

22-23 juin 2023

Marrakech, Maroc

Hôtel Golf Rotana Palmeraie,

Circuit de la Palmeraie, Marrakech

Document
final

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



Ministère de l'intérieur



Sous la coprésidence du Royaume du Maroc et du Royaume d'Espagne

Projet financé par l'Union européenne



Mise en œuvre par l'ICMPD



Dans le cadre du programme de soutien au dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD)

Introduction

Réunion thématique sur la gestion humanisée des frontières :

- Coprésidé par le Royaume du Maroc et l'Espagne ;
- Faisant écho aux priorités du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et plus particulièrement à son objectif 11, ainsi qu'à l'objectif 7 du domaine 4 du plan d'action de Cadix qui réaffirme la nécessité de « *renforcer les capacités des institutions publiques compétentes en matière de gestion intégrée des frontières, de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains* », tout en soulignant en même temps la nécessité, exprimée dans l'action 20, de le faire dans le plein respect des droits humains des migrants et dans le cadre d'une approche axée sur la protection;
- Cette réunion fait suite à deux réunions thématiques précédentes liées à la gestion des frontières ([réunion technique sur la gestion des frontières](#) en juillet 2019 et [réunion de haut niveau sur la gestion intégrée des frontières](#) en juillet 2022);
- La réunion a attiré un public varié d'environ 90 participants de 34 pays européens et africains.

Objectif de la réunion :

- Renforcer la capacité des pays partenaires à adopter une approche fondée sur le droit pour la gestion intégrée des frontières, tout en restant efficace et souple dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Résultats attendus de la réunion :

- Identifier les principaux défis pour lesquels la coopération pourrait être renforcée au niveau régional afin de faciliter la mise en œuvre des principes et des mesures de gestion humaine des frontières ;
- Partager les stratégies d'action commune et les bonnes pratiques entre les partenaires dans le domaine de l'assistance et de la protection ainsi que du dépistage des migrants vulnérables ;
- Proposer des initiatives visant à renforcer la protection des droits des migrants en tant que priorité dans la gestion des migrations des pays partenaires ;
- Identifier et diffuser les actions concrètes qui peuvent être envisagées dans le cadre de la coopération régionale, y compris la lutte contre les trafics transfrontaliers ;
- Lancer un débat sur la manière dont le Processus de Rabat peut apporter une valeur ajoutée aux instruments internationaux existants dans ce domaine.

Ce document donne un aperçu des principales **conclusions de la réunion**, ainsi que des **bonnes pratiques, des défis et des recommandations** liées à la gestion humanisée des frontières.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Fouad Kadmiri, Directeur des affaires consulaires et sociales au Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains à l'étranger (président en exercice du dialogue) ; M. Khalid Zerouali, Wali-Directeur de la migration et de la surveillance des frontières au Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc (coprésident de la réunion thématique et pays hôte) ; Mme. Elena Garzón Otamendi, Directrice générale des relations internationales et des étrangers au Ministère de l'Intérieur de l'Espagne (coprésidente de la réunion thématique) ; M. Johannes Luchner, Directeur général adjoint à la Direction générale des migrations et des affaires intérieures de la Commission européenne ; M. Ismaila Dangou, Coordinateur du Fonds CEDEAO/Espagne pour la migration et le développement, et Mme Monica Zanette, Responsable des initiatives panafricaines au Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM).

Au cours de leurs interventions, les intervenants se sont accordés sur la dimension unique offerte par le dialogue du Processus de Rabat, qui permet de s'appuyer sur les instruments internationaux existants dans le domaine de la gestion humanisée des frontières et sur les résultats obtenus par les pays partenaires dans des domaines

thématiques clés et d'évaluer les progrès accomplis ainsi que les défis à relever, tout en innovant avec de nouvelles solutions pour assurer la mise en œuvre du programme stratégique pluriannuel en cours. L'objectif de renforcer une approche humanisée et multidisciplinaire de la migration, en particulier dans le domaine de la gestion des frontières, a été souligné et un certain nombre d'initiatives ont été mentionnées pour aider les services des agences frontalières à aborder la question de la migration de manière approfondie, en mettant particulièrement l'accent sur les droits humains.

Déclaration, Royaume du Maroc - Présidence du Dialogue :

M. Kadmiri a réaffirmé que le Dialogue constituait un atout solide pour capitaliser sur les progrès accomplis et assurer le suivi des recommandations formulées lors des précédentes réunions thématiques tenues en 2019 et 2022, qui ont permis aux pays partenaires de débattre et de collaborer en gardant à l'esprit le principe de la responsabilité partagée. Le Dialogue et ses résultats sont chers à la Présidence marocaine ainsi que la nécessaire mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de Cadix 2023-2027. À cet égard, l'inclusion d'une approche humanisée est fondamentale dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), à la fois cohérente et proactive.

Déclaration, Royaume du Maroc - Coprésidence de la réunion thématique :

M. Zerouali a souligné la capacité du Dialogue à mettre en œuvre une nouvelle dynamique entre le Nord et le Sud qui se concentre sur le développement. Une approche humanisée et pluridisciplinaire de la migration et de la gestion des frontières est donc essentielle pour le Royaume du Maroc, comme en témoigne la stratégie nationale sur la migration qui donne la priorité à la dimension humaniste et protectrice des migrants en plus du contrôle des frontières et à la lutte contre la traite des êtres humains. En conséquence, le Royaume du Maroc souhaite mettre en place une Charte régionale, ainsi qu'un comité de rédaction, afin de disposer d'un document de référence sur le thème de la gestion humanisée des frontières qui tiendrait compte des expériences et des spécificités judiciaires des pays partenaires.

Déclaration, Royaume d'Espagne - Coprésidence de la réunion thématique :

En tant que coprésidente de la réunion thématique, Mme Garzón a souligné le soutien de l'Espagne au Processus de Rabat et à sa présidence actuelle, le Royaume du Maroc.

Le Processus de Rabat constitue un cadre particulièrement propice pour aborder le thème de la gestion humanisée des frontières. Ses pays partenaires partagent une forte préoccupation quant à l'augmentation des violations des droits fondamentaux des migrants, qui est le résultat de l'activité croissante des réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants. Afin de combattre ces réseaux, une approche équilibrée et holistique est nécessaire. Enfin, les partenaires du Processus de Rabat sont bien conscients qu'ils ne peuvent pas faire face unilatéralement à un défi mondial aussi complexe.

Mme Garzón a également fait part de trois éléments essentiels à la réussite d'une gestion humanisée des frontières du point de vue espagnol : les forces de sécurité en tant que principale garantie des droits humains des migrants, des mécanismes solides pour prévenir les abus et une coopération internationale intensive.

Déclaration, Union européenne (UE) :

M. Luchner a souligné l'équilibre nécessaire entre la protection des droits humains des migrants et les actions menées aux frontières, comme l'illustre le Pacte européen sur les migrations et l'asile. Des plans d'action sont mis en œuvre sur les routes de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale et centrale avec des objectifs communs en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de mettre en place une stratégie de gestion des frontières

axée sur la collaboration, notamment avec des acteurs tels que FRONTEX et EUROPOL. Ces initiatives se concentrent notamment sur le renforcement des mécanismes de prévention, de recherche et de sauvetage, et de protection des migrants et des réfugiés. D'autres initiatives européennes, telles que les initiatives "Team Europe" (TEI), ont été créées pour aborder des questions telles que la protection des migrants et des réfugiés, la gestion des frontières et la lutte contre la traite des êtres humains sur les routes de la Méditerranée. L'objectif de ces initiatives est d'aborder d'une manière commune la migration et des questions qui y sont liées.

Déclaration, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

M. Dangou a fait part du succès de la CEDEAO dans l'adoption d'un protocole de libre circulation supprimant les obstacles liés aux frontières dans sa zone géographique. D'autres initiatives de la CEDEAO visant à garantir des expériences frontalières plus sûres et plus humaines ont également été présentées : la CEDEAO a introduit un programme régional de coopération transfrontalière et a revitalisé les commissions de gestion des frontières dans le but de renforcer la collaboration entre les acteurs impliqués dans la gestion des frontières et dans le développement de l'Afrique de l'Ouest. M. Dangou a également rappelé l'importance de l'objectif 7 du Plan d'action de Cadix et a appelé à une coordination continentale, régionale et nationale efficace pour assurer une version intégrée de la gestion des frontières prenant en compte les droits des migrants.

Déclaration, Secrétariat du Processus de Rabat :

Mme Zanette a rappelé que la gestion des frontières, y compris sa large dimension sur l'application stricte des droits humains aux frontières, a été un élément clé du Processus de Rabat depuis son lancement, et demeure une priorité liée au domaine 4 et à l'objectif 7 du plan d'action de Cadix. Sur cette base, et depuis de nombreuses années, l'ICMPD a mis en œuvre divers projets en Afrique du Nord et de l'Ouest pour soutenir les services des agences frontalières en abordant la migration d'une manière approfondie avec un accent particulier sur les droits humains. Par ses actions, l'ICMPD participe à l'élaboration de stratégies et de politiques, au renforcement des capacités, à la gestion des frontières maritimes et à la fourniture d'équipements de pointe.

Principes et lignes directrices recommandés en matière de droits de l'Homme aux frontières internationales

Les principes internationaux des droits humains peuvent contribuer à une stratégie humanisée de gestion des frontières si ces droits sont mis en œuvre et si leurs lacunes sont identifiées et comblées :

Ce premier panel a permis à des experts internationaux de rappeler les principes fondamentaux des droits humains, les instruments internationaux existants et la législation relative aux migrants et de partager les défis observés dans leur application.

Comment les stratégies de gestion des frontières peuvent-elles garantir la protection des droits humains des migrants ? - OHCHR et UNHCR.

Selon le HCDH, environ 281 millions de personnes (représentant 3,6 % de la population mondiale) ont migré en dehors de leur pays d'origine. Parmi elles, de nombreuses personnes ont été forcées de migrer pour des raisons très diverses. Dans ce contexte d'augmentation des mouvements migratoires, le HCDH a souligné la nécessité d'appliquer les principes suivants dans toutes les situations : 1) la prééminence des droits humains qui doivent être au centre de toute politique, 2) le principe de non-discrimination, et 3) l'obligation de protéger et d'aider les vies humaines, qui prime sur les lois relatives à la gestion des frontières. Ces trois principes devraient inspirer toutes les lois et toutes les mesures prises dans le cadre des stratégies de gestion des frontières. Dans un cadre

de gestion humanisée des frontières, ils représentent l'impératif normatif de chaque acteur impliqué dans la migration.

La gestion humanisée des frontières ne peut être mise en œuvre uniquement sur la base des principes juridiques existants. À cet égard, le HCR a mis en avant deux impératifs supplémentaires visant à garantir les droits des migrants. Les principes internationaux doivent être traduits en procédures assurant la protection des migrants (procédures d'identification et de référencement, etc.) et leur capacité à demander l'asile. Enfin, un aspect majeur de la stratégie de gestion des frontières est la perception que l'on a de la frontière. L'impératif de solidarité impose ainsi une vision différente des frontières, une vision centrée sur les routes plutôt que sur les frontières comme limites de souveraineté étatique, afin de renforcer le dialogue entre les pays de transit et les pays de destination.

Défis identifiés par les praticiens :

- La violation des droits des migrants peut prendre différentes formes et ce phénomène est souvent lié à des stéréotypes, des lois et des pratiques. Pour lutter contre ces violations, il est important que les droits des migrants soient reconnus et qu'ils puissent accéder au système judiciaire, ce qui n'est pas toujours le cas.
- L'un des principaux problèmes liés à la mise en œuvre des principes internationaux et des bonnes pratiques est l'ambiguïté des textes juridiques, qui crée des lacunes. Celles-ci empêchent les États et les organisations de mener efficacement des opérations de sauvetage. Un autre problème connexe est l'absence de ratification des instruments internationaux, ce qui entrave l'application du droit international.
- Le manque de coopération et de coordination entre les différents mécanismes d'identification et de protection aux frontières compromet l'application concrète des principes internationaux.

Malgré ces difficultés, les praticiens ont partagé certaines **bonnes pratiques** :

- Plusieurs initiatives réussies dans la région MENA ont été mises en œuvre pour créer des alternatives à la détention des migrants, ainsi que pour dépenaliser le statut attribué aux migrants.
- Le **Royaume du Maroc** a mis en place des visites du Mécanisme national de prévention de la torture à la frontière et contribue à l'échelle régionale à renforcer le rôle des institutions nationales des droits humains en partageant leurs compétences en matière de protection des droits des migrants.
- Un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être identifiées dans les pays européens en ce qui concerne les mécanismes liés à la détermination de l'âge, comme à **Malte**, où les comités d'évaluation de l'âge comprennent des psychologues et des médecins, ainsi que des travailleurs sociaux, afin d'inclure un plus grand nombre d'éléments dans la détermination de l'âge.
- L'**Union africaine** travaille à l'augmentation de la ratification des instruments internationaux et facilite l'intégration de ces principes et politiques internationaux dans le système juridique national des pays africains, en particulier dans les pays africains qui n'ont pas de bureau/mécanisme chargé de cette intégration.
- La **France** a également mis en œuvre un programme de développement et d'asile en partenariat avec l'**Égypte** et la **Tunisie** sur des questions telles que le sauvetage en mer.
- L'**Espagne**, soutenue par le HCR, a mis en place un nouveau mécanisme à l'aéroport de Madrid qui renforce les moyens d'identification des victimes de la traite des êtres humains et des migrants vulnérables et réoriente ces victimes vers des ONG spécialisées et d'autres acteurs qualifiés.

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis pour surmonter ces difficultés, **plusieurs recommandations** ont été formulées pour améliorer encore l'application des principes internationaux :

- Il est nécessaire de renforcer le soutien financier alloué aux organisations internationales/ONG qui promeuvent les droits humains des migrants.

- Les pays partenaires devraient s'efforcer de renforcer leur coopération dans la recherche d'une solution viable pour garantir la validation et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des frontières, conformément à leurs engagements internationaux et pour combler les lacunes du droit international.
- Les acteurs nationaux responsables de l'identification des migrants devraient inclure un plus grand nombre de professionnels (y compris le personnel social, les profileurs, les médiateurs culturels, etc.), notamment dans la lutte contre la traite des êtres humains.
- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion humanisée des frontières ne peut exclure des politiques axées sur le développement des pays africains comme moyen de s'attaquer aux causes profondes de la migration.

Une meilleure communication comme condition préalable à la prévention de la vulnérabilité des migrants :

Au cours de cette discussion, toujours dans le cadre du panel 1, plusieurs organisations ont eu l'occasion de souligner le besoin de communication entre les acteurs de la migration et l'importance du partage des connaissances et des informations. À cet égard, deux formes de partage de l'information doivent être prises en compte : 1) un meilleur partage d'informations et de compétences entre les institutions par le biais de formations, et 2) un meilleur partage d'informations avec les migrants eux-mêmes, qui restent des agents dans le processus de migration et de gestion des frontières.

Un certain nombre de **bonnes pratiques** identifiées par les praticiens ont été mentionnées :

- Le **Nigeria** et le **Burkina Faso** renforcent la collaboration entre les gardes-frontières et les autorités chargées de la lutte contre la traite des êtres humains afin d'améliorer l'identification des migrants vulnérables.
- L'**Angola** a élaboré un manuel rassemblant les principes internationaux et les lois nationales relatives aux migrants et au HCR. Ce manuel servira de référence pour la formation des autorités frontalières et gouvernementales.
- Au **Royaume du Maroc**, un cadre de formation a été créé en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur. En outre, le HCDH a développé une formation pour les Commissions régionales des droits de l'Homme dans le pays sur la situation des droits humains aux frontières.
- La **France** collabore avec le **Niger** sur les questions liées au système d'asile nigérien dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Un mécanisme d'appui similaire peut être adapté et mis en œuvre dans d'autres pays.
- Le **HCDH** a développé l'*Initiative Droits Humains 75* qui vise à promouvoir les droits humains, à créer un forum d'échanges pour créer des expériences d'apprentissage par les pairs concernant la protection des droits humains des migrants, et à suivre les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Bien que les actions mises en œuvre aient donné des résultats prometteurs, **plusieurs recommandations** ont été formulées pour améliorer la communication et le partage d'informations :

- Il est nécessaire de créer des plateformes d'apprentissage et d'échange d'expériences pour introduire les bonnes pratiques liées aux droits humains et aux questions migratoires. Ces plateformes devraient regrouper les autorités frontalières et les agents chargés de l'application de la loi, ainsi que d'autres acteurs concernés.
- Les autorités frontalières et les agents chargés de l'application de la loi doivent informer les migrants de toutes les options et de l'assistance dont ils peuvent bénéficier afin d'éviter de renforcer leur vulnérabilité par manque d'information.

Gestion des migrants et des personnes vulnérables aux frontières : défis et propositions d'amélioration et de coopération

Un système organisé pour répondre aux flux mixtes de migrants :

Dans le panel 2, les pays partenaires ont souligné la nécessité de disposer d'un système organisé pour répondre à l'arrivée de diverses catégories de migrants, en insistant sur l'importance de l'étape d'identification. Celle-ci est d'autant plus importante que la porosité des frontières constitue un défi pour les autorités frontalières.

Les bonnes pratiques suivantes ont été mises en évidence par les participants :

- Le **Royaume du Maroc** a présenté son nouveau référentiel conformément à ses obligations internationales en matière de protection des migrants et de la vie humaine. Le référentiel est basé sur la coopération entre les acteurs et définit les lignes directrices à appliquer à tous les migrants irréguliers aux stades de l'accueil, de l'audition préliminaire, de la pré-identification et de la constitution des dossiers de référence. Prenant en considération leurs droits et leur dignité humaine, le référentiel vise à orienter les migrants vers les structures les plus pertinentes afin de leur apporter le soutien et les soins nécessaires.
- Au **Ghana**, des simulations de plans d'urgence ont été mises en place pour permettre aux agents frontaliers de se préparer à des crises à la frontière. Grâce à ces simulations, les autorités identifient les faiblesses de leur système et sont en mesure de résoudre le problème, le résultat final étant la stratégie nationale de planification d'urgence, les lignes directrices et les procédures opérationnelles normalisées.
- La **Côte d'Ivoire** a élaboré une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui comprend des cadres opérationnels, institutionnels et juridiques. Dans le cadre de cette stratégie, le système intégré de contrôle des frontières a créé des bases de données qui facilitent les contrôles aux frontières et l'identification des migrants, permettant ainsi de mieux lutter contre la traite des êtres humains.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées afin de poursuivre le développement d'un système de réponse clair et organisé :

- Les agences nationales impliquées dans l'identification des migrants doivent coopérer malgré leurs différents mandats et mettre en place un cadre procédural pour l'identification et le soutien des victimes.
- Il est nécessaire d'élaborer une **dynamique collective** entre les pays et de renforcer la collaboration des Etats concernés par les migrations.

Assurer une coordination satisfaisante et efficace aux frontières - L'expérience de la Guardia Civil espagnole

La diversité des mandats et des habitudes de travail des agences, organisations et administrations impliquées dans la gestion des frontières nécessite une coopération renforcée. La Guardia Civil a établi un protocole clair et organisé qui garantit à la fois la protection des migrants et une coordination efficace avec les acteurs concernés.

À leur arrivée, les migrants sont répartis en fonction de leurs besoins et sont orientés vers 1) la Croix-Rouge s'ils ont besoin d'une assistance médicale ; ou 2) les centres de soins de base relevant de la compétence de la Guardia Civil, où ils recevront une assistance de base et seront orientés vers les autorités compétentes en fonction de leur situation personnelle.

Les mineurs non accompagnés sont directement orientés vers les services de protection des mineurs. Les autres migrants seront confiés à la Policía Nacional.

La coopération est loin de se limiter à l'arrivée des migrants aux frontières espagnoles. La Guardia Civil développe effectivement une coopération étroite avec les pays d'origine et de transit depuis près de deux décennies afin de lutter conjointement contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic de migrants.

Une perspective humanisée de la gestion des frontières met l'accent sur le soutien à apporter aux migrants et aux personnes vulnérables.

Pour beaucoup de pays partenaires, un **défi commun** est le **manque de ressources** allouées à chaque étape de l'accueil des migrants, y compris le soutien après leur arrivée. Cependant, le panel a permis de souligner que **l'assistance humanitaire est primordiale**. À cet égard, les pays partenaires ont partagé les **bonnes pratiques** relatives au soutien et aux soins apportés aux migrants et aux personnes vulnérables :

- En **Espagne**, la Guardia Civil fournit une assistance psychologique aux migrants qui en ont besoin.
- **FRONTEX** s'efforce d'orienter efficacement les migrants vulnérables sur la base du règlement 2019/1896, afin d'apporter un soutien particulier aux migrants vulnérables, aux victimes de la traite des êtres humains et aux migrants en détresse.

Une recommandation supplémentaire a été formulée afin d'inclure des mécanismes de soutien pour les systèmes déjà opérationnels :

Les autorités chargées des contrôles aux frontières devraient bénéficier d'un financement d'urgence pour mieux soutenir les migrants vulnérables et les victimes de la traite des êtres humains.

Trouver un juste équilibre entre les préoccupations sécuritaires et la protection des droits de l'Homme des migrants vulnérables aux frontières

Les projets de coopération gagnent en pertinence et en efficacité lorsqu'ils sont conçus dans un contexte de confiance mutuelle :

Dans le panel 3, les participants ont souligné la nécessité pour tous les acteurs d'agir dans un contexte de confiance mutuelle, car cela reste l'un des meilleurs moyens de garantir une coopération efficace entre le large éventail d'acteurs impliqués dans la gestion des frontières. La création de partenariats et la coopération mondiale contribuent à résoudre le principal problème, à savoir le manque de financement.

La réforme de la gestion des frontières extérieures de l'UE dans le contexte de la nouvelle mondialisation

L'Autriche a établi une évaluation de la gestion des frontières extérieures de l'UE qui appelle les États membres de l'UE à repenser le système de protection européen. Malgré toutes les actions mises en œuvre pour protéger les migrants, les résultats de ces politiques ne sont pas satisfaisants. Comme le rappelle l'Autriche, environ 27 000 personnes sont mortes en mer Méditerranée au cours des dix dernières années. De tels résultats reflètent l'inadéquation de ces politiques dans notre nouveau monde globalisé. Certaines initiatives en faveur d'un système humanisé de gestion des frontières ont été couronnées de succès, comme la mise en place d'une protection interne dans l'espace Schengen. Cependant, une nouvelle conception des frontières a vu le jour et doit nous guider dans la mise en œuvre d'une stratégie humanisée de gestion des frontières extérieures, qui devrait être fondée sur le respect mutuel et le partenariat.

Au cours de la discussion, les participants ont mis en évidence un certain nombre de **bonnes pratiques** :

Blue Shield - l'une des stratégies de la Policía Nacional espagnole pour lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic de migrants et pour protéger les droits humains des migrants

Au cours des deux dernières décennies, la Policía Nacional a développé des projets conjoints avec plusieurs pays partenaires africains afin de démanteler les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants. Ces activités ont permis de sauver la vie de centaines de migrants et de personnes vulnérables et de protéger leurs droits fondamentaux en les empêchant de tomber sous le contrôle des réseaux susmentionnés.

La Policía Nacional met actuellement en place des équipes communes d'enquête (ECE) avec la Mauritanie et le Niger, des partenariats opérationnels communs (POC) financés par l'UE avec la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie, ainsi qu'un projet de lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration clandestine (A-TIPSON) au Nigéria.

Ces projets conjoints ont un fort impact opérationnel (par exemple, la coopération dans le cadre des équipes d'enquête conjointes espagnoles et nigériennes a permis de démanteler plus de 194 réseaux criminels depuis 2007).

- La **Suisse** participe à plusieurs coopérations transfrontalières, notamment au **Cameroun**, au **Nigeria** et au **Liban**. De plus, la Suisse développe activement d'autres partenariats et dialogues bilatéraux sur la migration, en se concentrant sur les points suivants : 1) la prévention de la migration irrégulière, 2) le retour et la réintégration, 3) l'accès au travail et à la formation professionnelle, 4) la lutte contre la traite des êtres humains, et 5) la migration et le développement.

Pour atteindre cet objectif de confiance mutuelle, les participants ont formulé plusieurs **recommandations** :

- Il est nécessaire de travailler sur une compréhension mutuelle afin d'établir des projets communs et de créer un sentiment de confiance mutuelle entre les autorités mais aussi avec la population locale.
- Il est essentiel que les échanges concernant la coopération en matière de partage des compétences aient lieu directement entre les autorités compétentes, c'est-à-dire celles qui sont directement concernées.

Les pays partenaires doivent être en mesure de mobiliser une variété de (nouvelles) ressources pour répondre au progrès technique et technologique des réseaux criminels :

Au cours de cette session du panel 3, les discussions ont également porté sur le **défi technique** imposé par le **développement constant de nouvelles technologies** qui influencent les moyens de migration, et plus particulièrement la manière dont la traite des êtres humains et le trafic de migrants sont menés.

Ces échanges ont permis aux participants de mettre en lumière les **bonnes pratiques** mises en œuvre par les pays et organisations partenaires :

- En **Slovénie**, les nouvelles technologies sont progressivement intégrées dans les différentes étapes de la gestion des frontières (la surveillance des frontières, l'enregistrement et l'identification des migrants...).
- En raison de la présence généralisée d'éléments virtuel dans la conduite de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, le Centre européen de lutte contre le trafic de migrants d'**EUROPOL** utilise l'échange de renseignements pour détecter les tendances de ces réseaux criminels et émettre une alerte rapide afin de les combattre plus efficacement. En outre, l'organisation mène souvent des actions contre les passeurs de migrants qui proposent leurs services sur les médias sociaux.

Plusieurs **recommandations** ont été formulées pour améliorer la capacité des pays partenaires à faire face à l'évolution des réseaux criminels violant les droits des migrants en raison de ces développements techniques et technologiques :

- Compte tenu de l'expansion de leur dimension numérique, il est essentiel de lutter le plus tôt possible contre les réseaux criminels, y compris les réseaux de traite des êtres humains et de migrants.

- Il faut être plus ambitieux et viser l'arrestation des principaux promoteurs et commanditaires de ces activités criminelles au lieu de se concentrer sur les petits acteurs de la traite des êtres humains et de migrants.

Le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants 2021-2025 et le rôle d'EUROPOL :

En 2021, la Commission européenne a présenté son nouveau plan d'action contre le trafic de migrants. EUROPOL joue un rôle clé dans la mise en œuvre de ce plan d'action et de ses trois composantes.

- 1) **Renforcer la coopération et l'échange d'informations au sein de l'UE** : en soutenant le groupe de travail de liaison conjointe sur le trafic de migrants et la traite des êtres humains et en développant l'utilisation de l'application du réseau d'échange d'informations sécurisé (SIENA).
- 2) **Saisir les nouveaux phénomènes de contrebande** : grâce aux services spécialisés du Centre européen de lutte contre le trafic de migrants d'EUROPOL et aux travaux relatifs à l'échange de renseignements.
- 3) **Mettre en place une coopération plus ciblée avec les pays d'origine et de transit** : EUROPOL a mis en place des partenariats opérationnels de lutte contre la contrebande avec des pays tiers et des régions situés le long des routes migratoires vers l'UE. Les groupes de travail opérationnels de l'organisation soutiennent également les enquêtes conjointes sur les cibles de grande valeur qui ont été identifiées, y compris celles des États partenaires.

Une coopération multipartite efficace comme condition préalable à une gestion humanisée des frontières

La coopération doit viser à dépasser la simple gestion des frontières et couvrir un champ d'action plus large :

Le panel 4 a donné aux participants l'occasion de mettre en lumière l'un des **principaux défis** auxquels les autorités et les praticiens sont confrontés sur le terrain : le caractère multiforme des migrations et de leurs causes profondes. Les fondements variés de la migration et les formes distinctes qu'elles prennent rendent la gestion des frontières difficile et la coopération des acteurs de la migration plus complexe.

Plusieurs **bonnes pratiques** ont été mises en avant par les participants :

- Le **Nigeria** a créé le Forum des parties prenantes sur la gestion des frontières (SFBM) dans le cadre de la politique migratoire nationale nigériane de 2015. Ce mécanisme a été créé pour la consultation et la planification sur un large éventail de questions relatives à la gestion des frontières, telles que le protocole de libre circulation de la CEDEAO, la sécurité des frontières, la traite des êtres humains et le trafic de migrants.
- Au **Mali**, EUCAP Sahel Mali soutient le gouvernement malien dans sa stratégie nationale de lutte contre les défis transnationaux complexes qui inclut les questions de sécurité (terrorisme, crime organisé, etc.) et la lutte contre la traite des êtres humains. La stratégie mise en œuvre par le Mali prévoit également de promouvoir le commerce et le développement économique et social des communautés affectées par les migrations, notamment aux frontières. Un plan d'action pour assurer une coopération transfrontalière intégrée est en cours de finalisation.

Plusieurs **recommandations** ont été formulées pour renforcer la capacité des acteurs de la coopération à couvrir un champ d'action plus large :

- Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, notamment la pauvreté, les inégalités, les conflits et la dégradation de l'environnement, et donc d'inclure une diversité d'acteurs dans le processus décisionnel de la gestion intégrée des frontières. Il est d'autant plus important d'inclure

les migrants dans le processus décisionnel afin que les acteurs soient en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques.

- Les acteurs de gestion des frontières devraient investir dans des mécanismes de suivi et d'évaluation afin d'analyser de manière critique les politiques et les programmes mis en œuvre sur le terrain. Grâce à cette méthode interactive, il est possible de répondre rapidement aux nouveaux défis et à l'évolution de la dynamique migratoire, en veillant à ce que les efforts soient efficaces et sensibles à l'évolution des besoins des migrants.
- Il est important de renforcer le rôle des communautés frontalières et des organisations de la société civile (OSC) dans la gestion quotidienne des frontières et de les intégrer dans la dynamique de collaboration entre les agences de l'État.

Le cadre juridique et politique nigérian pour une gestion humanisée des frontières :

En tant qu'acteur majeur des migrations régionales et mondiales, le Nigeria s'est engagé dans l'élaboration d'un large éventail de politiques et de cadres juridiques visant à protéger les droits de tous les migrants vulnérables et à améliorer les infrastructures aux frontières.

À cet égard, le Nigéria a élaboré une **stratégie nationale pour les frontières en 2019** afin de garantir une approche plus humaine de la gestion des frontières. D'autres instruments ont été rédigés, reflétant les engagements internationaux du Nigéria. À cet égard, la **politique nationale en matière de visas publiée en 2020** reflète le domaine 2 du Plan d'action de Cadix relatif à la promotion de la migration régulière et de la mobilité. Le Nigeria fait ainsi preuve d'une forte volonté d'améliorer les perspectives humanisées de la gestion des frontières, notamment parce que le soutien aux migrants a été renforcé par la **loi de 2022 sur la CNRFMI**. Une **révision de la politique nationale en matière de migration** est actuellement en cours afin de mieux s'aligner sur les meilleures pratiques internationales et sur l'évolution des demandes des communautés frontalières et des migrants.

Une coopération efficace ne peut avoir lieu que si les autorités sensibilisent tous les acteurs à la question des migrations et promeuvent tous les instruments disponibles :

La discussion menée dans le cadre du panel 4 a également permis aux participants de souligner le rôle important des organisations internationales et des OSC. Par exemple, ces dernières restent plus proches des communautés locales et frontalières, apportant ainsi une nouvelle expertise sur le terrain qui peut être bénéfique aux autorités frontalières et aux autorités chargées de l'application de la loi. Malgré les quelques **difficultés** mentionnées, telles le manque de ressources et de moyens financiers, les participants ont mis en évidence plusieurs **bonnes pratiques** visant à sensibiliser tous les acteurs impliqués dans le cycle migratoire :

- Au **Ghana**, le Centre pour le développement démocratique (CDD-Ghana) recueille des données pour évaluer la compréhension des citoyens sur les questions migratoires et mène des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour informer les citoyens et la communauté frontalière sur les stratégies de gestion des frontières mises en œuvre dans le pays. Cette campagne d'éducation est élargie pour atteindre d'autres acteurs impliqués dans la gestion des frontières grâce à la publication de documents d'information et de notes politiques.
- Au **Nigeria**, les OSC s'efforcent de plaider en faveur d'une modification de la législation afin de garantir la protection des migrants et d'éviter leur exploitation. Leur rôle consiste également à sensibiliser le public à la traite des êtres humains et au trafic de migrants, ce qu'elles font par le biais d'actions de plaidoyer et de lobbying.

Bien que certaines actions aient déjà été mises en œuvre, plusieurs **recommandations** ont été formulées afin de faciliter les échanges entre les acteurs impliqués dans la migration :

- Il est essentiel de sensibiliser aux dangers de la migration irrégulière et de documenter les violations des droits des migrants afin de plaider en faveur de changements législatifs.
- L'interaction entre les résidents des communautés frontalières et les agences de sécurité doit être renforcée et approfondie, en particulier en termes d'échange d'informations pour aider les services de sécurité dans leur travail de renseignement. À cet égard, il est nécessaire de créer une plateforme d'engagement d'interface pour faciliter les interactions communautaires permanentes dans le but de partager les expériences et de favoriser la cordialité entre les membres des communautés frontalières et les agences de sécurité.
- Il est nécessaire de donner la priorité à l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion des frontières afin de renforcer son aspect humanisé, car les technologies pourraient permettre un meilleur accès à l'information et un plus grand soutien aux organisations communautaires et aux organisations dirigées par des migrants.

Exercices de simulation de l'OIM à Banikane, région de Dosso, Niger

L'OIM mène des exercices de simulation au Niger depuis 2017, simulant des circonstances réelles dans le contexte d'une crise et d'un déplacement massif. Les exercices rassemblent les autorités régionales et locales, ainsi que les communautés locales pour que tous les acteurs soient préparés à tous les scénarios qui pourraient se produire dans des situations de crise. Les services humanitaires, de santé et de sécurité participent également à la simulation. Ces exercices permettent notamment aux acteurs de travailler sur la meilleure façon d'assurer une stratégie humanisée de gestion intégrée des frontières en se concentrant sur les questions suivantes : 1) l'enregistrement des personnes déplacées, 2) le soutien médical et psychologique, et 3) l'identification des menaces pour la sécurité.

À la suite de ces exercices, le Niger et l'OIM ont l'intention d'élaborer un plan d'urgence régional.

Conclusions de la réunion thématique :

- 1) La gouvernance des migrations doit reposer sur le diptyque suivant : le respect des droits des migrants va de pair avec les mesures préventives à prendre pour lutter contre la criminalité organisée et les réseaux de traite des êtres humains.
- 2) Il existe de nombreux instruments internationaux et bonnes pratiques en vigueur qui visent une gestion plus humanisée des frontières. Toutefois, en ce qui concerne la protection des droits humains des migrants, des améliorations sont toujours possibles. Il convient d'en faire plus.
- 3) Le principe de la responsabilité partagée entre les pays partenaires en matière de migration et de gestion des frontières est essentiel et nécessite une coopération et une coordination accrues.
- 4) L'importance du travail accompli par les services répressifs pour sauver la vie des migrants et protéger leurs droits humains a été reconnue et saluée. En particulier dans le cas des migrants vulnérables, y compris ceux qui se trouvent en mer, les victimes de la traite des êtres humains ou les mineurs, entre autres.
- 5) La coordination entre les autorités nationales et les institutions régionales telles que l'Observatoire africain des migrations (Rabat) devrait être élargie afin de mettre à disposition des données clés pour améliorer les politiques des pays partenaires en matière de gestion des frontières. La nécessité de renforcer la coordination entre les organisations du Nord et du Sud a été soulignée.
- 6) La valeur ajoutée d'une coopération multipartite (comprenant des organisations internationales, des OSC et des communautés frontalières) a été mise en évidence et devrait être renforcée.

Proposition du Royaume du Maroc

Le Royaume du Maroc a proposé d'entamer une réflexion sur la question de la gestion humanisée des frontières et de mettre en place un comité de rédaction dans le but de créer un document (Charte ou quelque chose d'équivalent) promu par le Processus de Rabat.

Analyse de la participation aux réunions¹ :

- L'événement a attiré un public varié d'environ 90 participants de 34 pays.
- La réunion thématique a pleinement répondu aux attentes des participants.
- Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations, notamment la nécessité d'organiser régulièrement de telles réunions afin de faire avancer le dialogue et de veiller à ce que les bonnes pratiques définies lors de la réunion se poursuivent.
- L'événement a été largement couvert sur les médias sociaux par le Secrétariat du Processus de Rabat, avec 13 tweets et 2 posts LinkedIn qui ont conduit à 1609 impressions sur Twitter et 56 réactions sur LinkedIn. Un tweet du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Expatriés Marocains sur la réunion a atteint une audience particulièrement large et a été retweeté de nombreuses fois.

¹ Cette analyse est basée sur les réponses fournies par les participants aux formulaires d'évaluation.